



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 25	Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, et M. Gérard ROHI.
Date de la convocation : Le 29 octobre 2024	Etait représentée : Mme Stéphanie LUSSIANA, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse BERGERET
Publication site internet : Le 19 décembre 2024	Absents : Mme Pauline BRESSE, Mme Caroline BRULEY, Mme Sophie BIBAL et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET

Délibération n°20

Rapporteur : M. Umberto DIMASTROMATTEO

Objet : Déneigement des voies privées et chemins ruraux pour la saison 2024/2025

Le renouvellement des conventions de déneigement des voies privées et chemins ruraux sur le secteur d'Héry pour la saison 2024/2025 impose d'actualiser les tarifs de la précédente saison.

Il est proposé de fixer les tarifs pour la saison 2024/2025 comme ci-dessous :

	Tarifs du 01/12/23 au 30/11/24	Tarifs du 15/11/2024 au 14/11/2025	% Evol.
Déneigement accès particuliers Bas d'Héry (forfait annuel)	150,00 €	153,00 €	2,00 %
Déneigement accès particuliers Haut d'Héry (forfait annuel)	182,00 €	185,00 €	1,65 %
Déneigement chemins ruraux (forfait annuel)	150,00 €	153,00 €	2,00 %

Pour rappel :

- Le forfait annuel est réparti de façon égale entre tous les propriétaires riverains d'un même chemin,
- Dégrèvement de 30 % si exploitation agricole (sur présentation d'un justificatif),
- Dégrèvement de 30 % si location de meublés (sur présentation d'un justificatif).

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les tarifs du déneigement des voies privées et chemins ruraux pour la saison 2024/2025.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20241104-DE20-041124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2024

Publication : 07/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

